



L'autocar, acteur essentiel d'un tourisme durable.

1 Chiffres clés du tourisme en autocar

- **49%** des Français utilisent l'autocar pour leurs déplacements occasionnels en France **28%** pour des trajets entre la France et l'étranger (Sondage Opinion Way)
- **5 910 conducteurs de tourisme**, soit 7% des conducteurs de transport routier de voyageurs
- Dans **85%** des voyages en autocars touristiques, la clientèle est senior ou junior
- **59%** concernent des voyages pour des entreprises (événements, voyages d'affaire, séminaires, comités d'entreprise)
- **50%** pour des voyages de touristes nationaux et internationaux
- **41%** pour des voyages en famille

Source : Rapport OPTL 2023.

3 L'accès des autocars aux ZFE mobilité

La FNTV a joué un rôle actif au sein du comité de concertation nationale, mis en place par l'État en 2022, visant à harmoniser les règles des futures Zones à Faibles Émissions (ZFE) qui sont en cours d'instauration dans plusieurs agglomérations. Les FNTV régionales ont sensibilisé les métropoles et agglomérations sur **l'importance de ne pas exclure les autocars de tourisme des centres-villes**, soulignant leur caractère vertueux en tant que mode de transport collectif.

2 Des partenariats avec des sites touristiques pour améliorer l'accueil

Afin de soutenir le développement du tourisme de groupe et d'améliorer l'expérience des conducteurs d'autocars qui transportent les visiteurs vers les sites touristiques, la FNTV a pris l'initiative de mettre en place des partenariats.

Dans ce cadre, **les sites touristiques sont encouragés à offrir des avantages aux conducteurs d'autocars**, tels qu'un accueil café, des espaces de stationnement dédiés aux autocars, des réductions sur la restauration, l'hébergement, voire des entrées gratuites.

En échange de ces services, les sites touristiques bénéficient d'une visibilité accrue grâce à leur référencement en ligne sur le site www.fntv.fr. Cette démarche vise à renforcer la collaboration entre la FNTV et les acteurs du secteur touristique, favorisant ainsi une synergie positive pour toutes les parties.

Pour découvrir la liste des partenaires engagés dans cette initiative, veuillez consulter la page dédiée sur le site de la FNTV : [CLIQUEZ ICI](#)



La FNTV préconise un calendrier progressif d'interdiction des autocars diesel (Crit'Air 2), suivant le calendrier du développement des motorisations alternatives pour les autocars. Cette position est portée dans le cadre des nombreux travaux relatifs à la transition écologique engagés par le Gouvernement.

4 Un partenariat avec l'appli BusPark Europe pour le stationnement des autocars de tourisme

Afin de faciliter la préparation des devis et des feuilles de route pour les transporteurs, la FNTV a répertorié les emplacements de dépose-reprise des voyageurs ainsi que les espaces de stationnement dédiés aux autocars de tourisme dans les principales destinations touristiques et villes françaises. En vue d'enrichir cette démarche, **la FNTV a collaboré avec l'application Buspark Europe**, fusionnant ainsi ces informations et intégrant de nouvelles fonctionnalités.

Cette initiative de digitalisation des informations relatives au stationnement et aux points de dépose-reprise pour les autocars offre aux conducteurs des données constamment mises à jour, avec la possibilité pour les conducteurs d'apporter des modifications en temps réel directement sur le terrain.

Pour découvrir ce partenariat en explorant l'application BusPark Europe pour le stationnement des autocars de tourisme : [CLIQUEZ ICI](#)

6 IFTM Top Résa 2023 : défis et résilience de l'industrie du tourisme en France

Le 1^{er} salon B2B de l'industrie du Tourisme en France, IFTM Top résa, s'est tenu du 3 au 5 octobre 2023 au Parc des expositions de Paris avec pour thème « Défis et résilience ». En chiffres, ce salon représente 1 500 exposants et 29 475 visiteurs sur 3 jours.

Pour cette édition, le stand de la FNTV était en plein cœur de la zone Destination France, espace phare du salon IFTM Top Résa, situé au plein cœur du salon.

5 stands d'autocaristes adhérents de la FNTV (Saybus by Réunion, Corsicar, Compagnie Sévigné, les Canards de Paris et Keolis Santa-Azur) étaient également présents avec un **stand clé en main et ont pu profiter d'un tarif préférentiel grâce au partenariat entre IFTM et la FNTV.**

Le mercredi 4 octobre la FNTV a organisé un cocktail déjeunatoire afin de rassembler ses adhérents.



5 Des fiches pays pour les voyages à l'étranger

Afin de faciliter la planification des voyages internationaux pour les autocaristes, la FNTV a développé des fiches pays. Elles comprennent des informations pratiques telles que les documents requis pour le conducteur, les passagers et le véhicule, les zones à faibles émissions, les équipements indispensables à bord de l'autocar, les autorisations nécessaires, les poids et dimensions autorisés, les assurances obligatoires, les limitations de vitesse, les péages, les taxes, ainsi que les procédures pour la déclaration et la récupération de la TVA.



Pour accéder à ces ressources détaillées et assurer une préparation optimale : [CLIQUEZ ICI](#)

7 La FNTV, membre actif des instances nationales du tourisme :

La FNTV représente la profession au sein des instances du tourisme pour que l'autocar soit reconnu comme maillon essentiel de l'économie touristique :

- Comité de Filière Tourisme (CFT) de l'Etat,
- Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT), dont la FNTV est membre fondateur,
- Groupe « Destination France » du MEDEF.

Impacts des Jeux Olympiques 2024 sur la circulation et périmètres de sécurité aux abords des sites

- Pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, **la circulation routière est soumise à des règles spéciales** visant à assurer la sécurité des participants et des résidents tout en réduisant les perturbations pour le transport quotidien.
- **Périmètres de sécurité** : pour garantir la sécurité des spectateurs, des athlètes et des résidents, des périmètres de sécurité seront établis autour des sites de compétition. Ces zones peuvent entraîner des restrictions d'accès ou des déviations pour les véhicules motorisés. Les transports en commun et cars de tourisme seront autorisés en périmètres bleus mais interdits en périmètres rouges.
- **Voies réservées aux transports accrédités** : certaines voies routières seront réservées exclusivement aux véhicules accrédités par le COJOP, tels que les transports en commun, taxis, secouristes et journalistes. Cela permettra d'assurer des déplacements rapides et sécurisés pour les participants et les membres des délégations.
- La FNTV a recensé les autorisations de circulation pour les autocars pendant les JOP2024 afin de mettre à disposition ces informations pour ses adhérents.